

Le lundi 31 janvier 2005 – le trente et un janvier deux mil cinq, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Thierry LEROUX, excusé, suppléé par Monsieur Alain BOURDAIRE,  
 Madame Françoise NOUVEAU, excusée, suppléée par Monsieur Claude ROMAGNY,  
 Monsieur Bernard GASSMANN, excusé, suppléé par Monsieur Jean-Christophe MANGEART,  
 Monsieur Jean-François BICHELER, excusé, suppléé par Monsieur Jacky FAUCHEUX,  
 Monsieur James COQUART, excusé,  
 Madame Nathalie BOUET, excusée,  
 Madame Agnès BACHELART, absente.

Monsieur Alain BOURDAIRE a été élu secrétaire de séance.  
 Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

-----

**N° 130**  
**Restes à réaliser/Restes à percevoir 2004**

Après avoir présenté un premier bilan financier concernant l'exercice 2004 à l'assemblée par le biais de quelques transparents,  
 Monsieur le Président présente les restes à réaliser et à percevoir reportés en 2005 au titre de l'exercice 2004 en investissement à savoir :

**RESTES A REALISER 2004**

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants
<u>Op 0001</u>		<u>Groupe Scolaire AUMENANCOURT</u> <u>SUIPPE DES MARAIS</u>	
	2184	Mobilier	3 268 €
	2315	Immobilisations en cours	<u>6 732 €</u>
		<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>
<u>Op 0002</u>		<u>Ecole élémentaire et CLSH à BAZANCOURT</u>	
	2313	Immobilisations en cours	<u>1 563 529 €</u>
		<b>Total</b>	<b>1 563 529 €</b>
<u>Op 0003</u>		<u>Accueil Jeune Enfance secteur Ouest</u>	
	2031	Frais études	125 000 €
	2033	Frais d'insertion	4 917 €
	208	Autres immobilisations incorporelles	20 000 €
	2184	Mobiliers	53 820 €
	2313	Immobilisations en cours	<u>994 727 €</u>
		<b>Total</b>	<b>1 198 464 €</b>
<u>Op 999</u>		<u>Opérations non individualisées</u>	
	2111	Terrains nus	194 362 €
	2184	Mobiliers	<u>3 536 €</u>
		<b>Total</b>	<b>197 898 €</b>
		<b>Montant total</b>	<b>2 969 891 €</b>

## RESTES A PERCEVOIR 2004

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants
<u>Op 0002</u>	1323	<u>Ecole élémentaire et CLSH à BAZANCOURT</u> Subvention d'équipement (DEPARTEMENT)	443 223 €
	1328	Subvention d'équipement (CAF)	49 040 €
	1641	Emprunts	<u>464 000 €</u>
		<b>Total</b>	<b>956 263 €</b>
<u>Op 0003</u>	1641	<u>Accueil Jeune Enfance Secteur Ouest</u> Emprunts	<u>1 198 547 €</u>
		<b>Total</b>	<b>1 198 547 €</b>
<u>Op 999</u>	1323	<u>Opérations non individualisées</u> Subventions d'équipement (DEPARTEMENT)	<u>2 409 €</u>
		<b>Total</b>	<b>2 409 €</b>
		<b>Montant total</b>	<b>2 157 219 €</b>

Ayant entendu cet exposé, le Conseil communautaire en prend bonne note

-----

### N° 131

### **Orientations et réflexions budgétaires 2005**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les orientations budgétaires 2005 à savoir :

- 1) Intégration dans nos charges et produits de fonctionnement de l'entité  
« Association de Gestion du Centre de Loisirs de Warmeriville » (environ 270 000 €).
- 2) Assurer le remboursement des annuités d'emprunts.  
(voir tableaux 1 et 2 annexés)
- 3) Prendre en compte les dotations aux amortissements et I.C.N.E. 2005  
Charge de Fonctionnement = 25 861 € (Autofinancement forcé)
- 4) Définir le taux de la taxe sur les Ordures Ménagères pour 2005.  
(voir délibération suivante)
- 5) Provisionner une charge d'environ 50 000 € pour la cotisation obligatoire qui pourrait être due à l'obligation faite par la loi du 13 août 2004 de participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques (extérieures à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe) et privées accueillant les élèves de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.
- 6) Prévoir une somme d'environ 40 000 € pour les renouvellements en mobiliers scolaires, matériels informatiques des écoles, des C.L.S.H., du secrétariat ainsi que pour les travaux à réaliser durant l'été dans les écoles (partie investissement).  
( Transférés ≈ 35 000 €  
Effort supplémentaire 5 000 € )
- 7) Poursuivre les programmes engagés concernant :  
- la reconstruction de l'école élémentaire et du C.L.S.H. à Bazancourt  
- la reconstruction d'un accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suippe.
- 8) Développer la zone d'activités du Val des Bois 3<sup>ème</sup> tranche  
(Budget annexe).  
Engager la réflexion sur les espaces futurs à identifier.
- 9) Prévoir une somme pour les réserves foncières.  
(solde de l'autofinancement disponible/ou emprunt).

- 10) Engager la réflexion sur les conditions de l'accueil des publics scolaires du Secteur Est de notre Communauté de Communes.
- 11) Poursuivre la démarche de réflexion et de partenariat avec d'autres collectivités sur le dossier « Piscine ».
- 12) Mener à terme la réflexion engagée avec l'Agence d'Urbanisme de Reims et la D.D.E. sur notre projet de territoire.
- 13) Poursuivre la réflexion sur le programme à mettre en œuvre pour l'entretien de la rivière « Suipe ».

Après en avoir débattu,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**ADOpte** les orientations budgétaires 2005 telles que présentées.

-----

**N° 132**  
**Fixation du taux de la taxe sur**  
**les Ordures Ménagères 2005**  
**( 25 pour, 1 contre)**

Considérant la délibération n° 3 du 3 décembre 2003 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant la délibération n° 4 du 3 novembre 2003 définissant les zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2005,

Considérant la simulation Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2004/2005/2006 établie en 2004 et de nouveau présentée à l'assemblée,

Considérant qu'à compter de 2005, il convient de voter un taux et non plus un produit par zone,

Vu la volonté du Conseil Communautaire de porter rapidement la part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à au moins 50 % du coût du service,

Considérant l'augmentation prévue par le Syndicat Mixte de la Région de Verzy estimée à 3 €/habitant en 2005 et la prise en compte des recensements de la population pour certaines communes,

Il est proposé dès 2005 de porter le taux de toutes les zones à 10,50 % et donc d'unifier la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dès 2005 à l'échelon de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Ce taux correspond au taux 2004 de la Commune de Boult sur Suipe (Zone 3) qui était le plus élevé.

Après en avoir débattu,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ADOpte** le taux unique de 10,50 % sur toutes les zones

A compter de 2005 la situation sera donc la suivante :

ZONE 1	AUMENANCOURT	taux	10,50 %
ZONE 2	BAZANCOURT	taux	10,50 %
ZONE 3	BOULT S/SUIPPE	taux	10,50 %
ZONE 4	HEUTREGIVILLE	taux	10,50 %
ZONE 5	ISLES S/SUIPPE	taux	10,50 %
ZONE 6	ST ETIENNE/SUIPPE	taux	10,50 %
ZONE 7	WARMERIVILLE	taux	10,50 %

-----

### **N° 133**

#### **Définition de l'intérêt communautaire**

Monsieur KERHARO indique à l'assemblée que nos statuts comportent dans leurs articles des points faisant référence à l'intérêt communautaire.

Depuis la loi du 13 août 2004, il devient obligatoire avant le 13 août 2005 de définir cet intérêt communautaire qui représente la ligne de partage des compétences entre la Communauté et ses communes membres.

Il indique qu'une réunion s'est tenue dernièrement à Châlons en Champagne organisée par l'Association des Maires de la Marne pour nous former sur le sujet.

Par le biais de deux transparents annexés à la présente délibération, (annexe 1 et 2) il présente les différents niveaux d'intérêt communautaire et les éléments permettant de définir ce qui est exercé par la Communauté de Communes et ce qui est exercé par les communes.

En l'absence de définition de l'intérêt communautaire, les compétences concernées s'appliqueront pleinement et sans restriction.

Il précise que cette procédure relève d'une modification statutaire. Les communes auront donc à se prononcer à la majorité qualifiée sur cette nouvelle modification.

Afin que chaque commune puisse étudier le dossier et se positionner par rapport à l'intérêt communal de certaines compétences, il est proposé un avant-projet sur lequel chaque conseil municipal devra émettre un avis préalable avant la modification des statuts qui sera soumise au prochain conseil communautaire pour validation par les différentes communes.

Il est proposé l'avant-projet suivant Annexe 3 (4 pages).

Ayant entendu cet exposé,

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En prend bonne note.

Un courrier sera prochainement envoyé à chaque maire afin qu'il puisse formuler au nom de sa commune des remarques sur cette rédaction.

-----

**N° 134**  
**Modification du tableau des effectifs communautaires**  
**( 26 pour )**

Considérant la remunicipalisation de l'Association de Gestion du Centre de Loisirs de Warmeriville au 1<sup>er</sup> janvier 2005,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 décembre 2004,

Il convient de modifier le tableau des effectifs communautaires comme suit :

**CREATION DES POSTES SUIVANTS :**

**Au service Accueil Jeune Enfance (crèche)**

- \* Un poste d'Aide Puéricultrice à temps complet,
- \* Un poste d'Auxiliaire Puéricultrice à temps complet,
- \* Un poste d'Aide Puéricultrice pour 30<sup>e</sup> /35
- \* Un poste d'Auxiliaire Puéricultrice à temps complet,
- \* Un poste d'Educatrice Jeunes Enfants à temps complet,
- \* Un poste d'Animateur responsable de la crèche pour 20<sup>e</sup> /35

**Au service Animation Périscolaire/Extrascolaire**

- \* Un poste d'Animateur/Agent de Service pour 30<sup>e</sup> /35,
- \* Un poste d'Agent de Service pour 20<sup>e</sup> /35,
- \* Un poste d'Animateur/Agent de Service pour 30<sup>e</sup> /35,
- \* Un poste d'Animateur Adolescents/CLSH à temps complet,
- \* Un poste d'animatrice CLSH à temps complet.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier les effectifs communautaires conformément à ce qui est précisé ci-dessus.

-----

**N° 135**  
**Création d'un poste de rédacteur territorial**  
**( 26 pour )**

Considérant la réussite au concours de rédacteur d'un agent actuellement en poste à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe,

Vu l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude en date du 20 décembre 2004,

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir un poste de rédacteur territorial pour 25/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Il est précisé que l'agent devra s'acquitter d'une période de formation initiale obligatoire

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** de la création du poste suivant :

REDACTEUR TERRITORIAL POUR 25/35°

-----  
**N° 136**  
**Compte rendu des Commissions**

**COMMISSION ENVIRONNEMENT**

Monsieur Claude VIGNON, Vice-Président en charge de la Commission fait un bref compte rendu de sa réunion qui s'est déroulée le 10 novembre 2004 avec le Cabinet Environnement Conseil pour la restauration des berges de la Suiippe.

Il indique que la prestation proposée apparaît très onéreuse.

Des contacts seront pris prochainement avec la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour étudier dans quelle mesure elle pourrait être associée au projet.

Monsieur VIGNON indique également que le coût des ordures ménagères par habitant devrait progresser cette année de 3 €.

Globalement le coût par habitant s'établirait donc à 70 € pour 2005

**COMMISSION INFORMATION-COMMUNICATION**

Monsieur Max BOIRAME, Vice-Président en charge de la Commission indique à l'assemblée que 3 sociétés ont été contactées concernant la réalisation du prochain site Internet de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suiippe et de son logo.

Une prochaine réunion de la commission permettra de procéder au classement de ces 3 offres afin que le Conseil communautaire puisse établir son choix.

Le but est de mettre en place le site en fin de 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Ayant entendu ces exposés,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En prend bonne note.

-----  
**N° 137**  
**Adhésion de Beaumont sur Vesle au Syndicat Mixte de la Région de Verzy**  
**au titre de la compétence d'attribution de l'eau potable**  
**( 26 pour )**

Vu la délibération de la commune de Beaumont sur Vesle datée du 29 juin 2004 (reçue en sous-préfecture le 13 juillet 2004) demandant son adhésion au Syndicat Mixte de la Région de Verzy au titre de la compétence distribution de l'eau potable,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de la Région de Verzy,

Vu la délibération du Syndicat Mixte de la Région de Verzy du 26 janvier 2005 acceptant cette adhésion,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la commune de Beaumont sur Vesle au Syndicat Mixte de la Région de Verzy au titre de la compétence « distribution de l'eau potable ».

-----

**N° 138**

**Mise en place d'un groupe de réflexion pour l'accueil futur des publics scolaires et périscolaires de l'Est de la Communauté de Communes (Isles sur Suipe/Warmeriville/Heutréville) ( 26 pour )**

Afin de pouvoir réfléchir sur l'organisation de l'accueil scolaire et périscolaire du secteur Est de notre communauté de communes (Isles sur Suipe/Warmeriville/Heutréville), Monsieur KERHARO propose de mettre en place sous la conduite de Monsieur Claude SCRABALAT Vice-Président en charge des affaires scolaires, une commission spécifique chargée de définir :

- Les solutions à mettre en place pour répondre aux besoins scolaires présents et futurs de la Vallée de la Suipe sur ce secteur : (à court et moyen terme)
  - Dimension des établissements scolaires,
  - Effectifs prévisionnels,
  - Localisation des sites,
  - Transports scolaires liés,
  - Moyens périscolaires à prendre en compte avec les établissements à créer, etc...

Il est demandé à chaque conseiller de se positionner.

A l'unanimité, la Commission s'établit comme suit :

<u>Président :</u>	Yannick KERHARO
<u>Vice-Président</u>	
<u>en charge du suivi de la Commission :</u>	Claude SCRABALAT
<u>Membres :</u>	Claude VIGNON
	Camille PANNET
	Nathalie BOUET
	Jean-François BICHELER
	Jacky FAUCHEUX
	Jean-François DORKEL
	Guy RIFFE
	Eric PINIARSKI
	Jean-Christophe MANGEART
	Laurent MARECHEAU
	Annie-Paule VAUDE

-----  
**N° 139**  
**Accueil Jeune Enfance de Boulton sur Suipe**  
**Subventions C.A.F.**  
**( 26 pour )**

Monsieur le Président informe l'assemblée du projet de convention établi par la Caisse d'Allocations Familiales nous accordant 231 080 € de subventions pour la construction de l'Accueil Jeune Enfance à Boulton sur Suipe avec Relais Assistantes Maternelles.

Il convient que nous acceptions l'ensemble des termes de cette convention.

Celle-ci est présentée à l'assemblée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de ladite convention de financement de l'Accueil Jeune Enfance de Boulton sur Suipe.

-----  
**N° 140**  
**Livret « animation jeunesse »**  
**Activités extrascolaires 2005**  
**( 26 pour )**

Monsieur Thierry SARAZIN, rapporteur de la Commission en charge des affaires extrascolaires présente à l'assemblée le livret des actions « animations jeunesse » pour l'année 2005.

Le document est distribué à tous les conseillers et commenté.  
Il est annexé à la présente délibération.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE** à l'unanimité,

**VALIDE** l'ensemble du programme 2005 présenté.

**ENTERINE** les participations parentales proposées au titre des actions extrascolaires et des garderies périscolaires, présentées dans le livret « animations jeunesse » 2005.

-----  
**N° 141**  
**Délégations exercées par le Président**

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 11 du 19 janvier 2004.

- Convention passée en date du 15 décembre 2004 avec la Mutualité Sociale Agricole dont le siège est situé à Reims 24 boulevard Louis Roederer représentée par son Directeur Général Monsieur Pierre VIRLOGEUX et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, pour la prestation de service accueil des jeunes enfants à la crèche et halte-garderie « Graines de Malice » située à Warmeriville.( Arrêté 2005/01 du 10 janvier 2005)



- Convention passée en date du 14 décembre 2004 avec la Commune de Warmeriville représentée par son Maire, Monsieur Patrice MOUSEL et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO pour l'utilisation ponctuelle d'équipements communaux pour les activités scolaires – périscolaires et extrascolaires.( Arrêté 2005/02 du 11 janvier 2005)

-----

**N° 142**  
**Construction d'un groupe scolaire élémentaire et d'un CLSH à Bazancourt**  
**Subvention DGE 2005**  
**Partie V.R.D./Aménagements paysagers et clôtures**  
**( 26 pour )**

Dans le cadre de la reconstruction de l'école élémentaire et d'un C.L.S.H. à Bazancourt, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipements 2005 auprès de l'état pour la partie V.R.D. (cour de l'école), les aménagements paysagers et les clôtures.

Le coût total H.T. de cette partie des travaux est chiffré à 83 277,54 € décomposés comme suit :

- V.R.D. (cour)	62 646,16 €
- Aménagements paysagers	4 010,63 €
- Clôtures	<u>16 620,75 €</u>
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>83 277,54 €</b>

Au vu de la circulaire préfectorale du 17 janvier 2005, une subvention allant de 20% à 50% peut être obtenue sur ce dossier qui a été préparé par le Cabinet A.C.P. Constructions.

A titre indicatif, le financement global de l'opération s'établit actuellement comme suit pour des travaux globaux TTC de 2 163 773 €

- Financement C.A.F.	49 040 €
- Financement DEPARTEMENT	
Ecoles	400 071 €
CLSH	43 152 €
- Emprunt réalisé	480 000 €
- D.G.E. sollicitée	
(83 277,54 € x 50%)	41 638 €
- Autofinancement	
(dont FCTVA, Fonds de concours)	<u>1 149 872 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 163 773 €</b>

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**ADOpte** le projet présenté par le Cabinet ACP en ce qui concerne les dispositions techniques,

**APPROUVE** le plan de financement proposé par le Président,

**SOLLICITE** une subvention D.G.E. au titre de 2005 d'un montant de 41 638 € (50% de 83 277,54€) au titre des travaux de VRD, aménagements paysagers et clôtures, pour ce projet,

**PRECISE** que ce projet est la priorité n° 1 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe pour les financements DGE 2005.

-----  
**N° 143**  
**Acquisition de matériels informatiques pour les écoles**  
**de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe**  
**( 26 pour )**

Monsieur le Président indique qu'un plan d'informatisation des écoles est mis en place par les services de l'Académie tendant à relier toutes les écoles à Internet et à développer cet outil pédagogique.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'investir au niveau communautaire sur plusieurs années pour uniformiser les matériels et remplacer une grande partie du parc informatique devenu obsolète et garantir un bon fonctionnement des directions d'écoles.

Aussi, il propose d'acquérir en 2005 une dotation de 10 ordinateurs pour les écoles de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Un premier devis estimatif établi auprès des Etablissements EURO et TEK fait ressortir un coût TTC de 5 920 € soit un coût HT de 4 949,83 €.

Compte tenu des demandes complémentaires, il semble plus judicieux de tabler sur un coût global TTC de 8 000 € soit un coût HT de 6 688,96 €.

Au vu de la circulaire préfectorale du 17 janvier 2005, une subvention D.G.E. allant de 20 à 50% peut être obtenue sur ce dossier.

A titre indicatif le plan de financement s'établirait comme suit :

- Coût TTC (pour 10 postes)	8 000 €
- Subvention DGE (6 688,96 x 50%)	3 344 €
Autofinancement (dont FCTVA)	4 656 €

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité

**ADOpte** le projet présenté pour l'acquisition de 10 postes informatiques à destination des différentes écoles élémentaires de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,

**APPROUVE** le plan de financement présenté par le Président,

**SOLLICITE** une subvention DGE au titre de 2005 d'un montant de 3 344 € (6 688,96 x 50%) pour acquérir des matériels informatiques et des logiciels dans les écoles élémentaires.

**PRECISE** que ce projet est la priorité n° 2 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe pour les financements DGE 2005

-----

**N° 144**

**Point sur les travaux de construction  
de l'école élémentaire et d'un CLSH à Bazancourt**

Monsieur le Président demande à Monsieur RENAULT de faire un point sur l'avancement des travaux de reconstruction de l'école élémentaire et d'un CLSH à Bazancourt.

Monsieur RENAULT indique que le chantier avance normalement et que les délais sont respectés.

La couverture va bientôt être posée puis la dalle sera coulée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Prend acte de ces informations.

-----

**N° 145**

**Informations diverses**

Monsieur le Président indique qu'une réunion est programmée le 15 février 2005 à 20 h 30 avec la SAFER pour définir précisément le contenu des conventions de prestations de service et de mise en réserve qui seront soumises au prochain conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 55 minutes le lundi 31 janvier 2005.